

COMMUNIQUE DE PRESSE

Réaction de l'A.N.O.D.E sur le prix de l'accès régulé au nucléaire historique (ARENH)

Le Gouvernement a fait savoir avant-hier¹ que le prix de l'ARENH resterait à son niveau actuel de 42 €/MWh au 1^{er} janvier 2015, et pourrait atteindre 44 €/MWh au 1^{er} juillet 2015. Alors que la prochaine commande d'ARENH auprès du producteur nucléaire s'effectuera dans les prochains jours, les membres de l'A.N.O.D.E apprécient de pouvoir disposer enfin d'un minimum de 6 mois de visibilité sur son prix.

Toutefois, l'A.N.O.D.E souhaite rappeler son opposition à la future méthode de calcul du prix de l'ARENH, actuellement envisagée par les pouvoirs publics. En effet, l'option choisie à ce stade prévoit, en contradiction évidente avec les règles comptables, d'intégrer dans le prix de l'ARENH la totalité des investissements dits « de grand carénage » qu'EDF prévoit d'effectuer d'ici 2025² - estimés aujourd'hui à 55 milliards d'€ - comme s'il s'agissait de charges d'exploitation courantes. Or, il n'est pas légitime de répercuter sur le prix de l'ARENH la totalité des investissements sur la seule durée du dispositif, alors même qu'une grande partie de ces investissements porteront leurs fruits bien après 2025.

Le gouvernement justifie ce choix par sa volonté « de permettre à EDF d'accumuler des réserves financières pour investir dans des capacités de renouvellement du parc de production »³. Or, l'Autorité de la Concurrence, dans son avis du 20 octobre 2014 sur ce sujet, a clairement signifié⁴ que :

- 1) Il n'était « pas souhaitable que la méthode de calcul du prix de l'ARENH s'écarte de manière excessive ou injustifiée des principes comptables »
- 2) Le choix de cette méthode « soulève un risque, à tout le moins pour les consommateurs finals bénéficiant du TRV, d'un double paiement d'une partie de ces investissements »,
- 3) « Une surévaluation du prix de l'ARENH créerait un risque de subventions croisées entre l'activité nucléaire et les autres activités d'EDF »

Puisque le coût comptable de production nucléaire est estimé à environ 34 €/MWh par la CRE⁵, un prix de l'ARENH à 42 €/MWh (et a fortiori de 44 €/MWh mi 2015) constitue évidemment une surévaluation à la fois excessive et injustifiée, notamment en l'absence de visibilité sur l'avenir du dispositif après 2025.

Enfin, l'A.N.O.D.E. constate que cette surestimation de l'ARENH, au profit du confort financier d'EDF et au détriment des consommateurs, est en pleine contradiction avec les objectifs affichés de la récente réforme des tarifs réglementés (dont l'A.N.O.D.E. rappelle par ailleurs qu'elle ne respecte ni la loi, ni le droit communautaire, ni même le bon sens économique, qui imposent tous qu'un tarif couvre effectivement les coûts).

L'A.N.O.D.E considère donc que le prix et le projet de méthode de construction tarifaire de l'ARENH doivent être impérativement revus, puisque tous deux contraires avec l'intérêt des consommateurs d'une part, et non conformes au droit de la concurrence d'autre part.

Présentation de l'A.N.O.D.E.

L'Association Nationale des Opérateurs Détaillants en Énergie a pour objectif de promouvoir la création en France d'un marché libéralisé qui permette aux consommateurs de bénéficier des avantages offerts à la fois par le développement de la concurrence, et par les spécificités de la politique énergétique française. Les membres de l'A.N.O.D.E sont : Direct Énergie, ENI gaz and power France, Gaz de Paris, Lampiris et Planète Oui.

¹ Communiqué de presse du Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie et du Ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique

² Le dispositif ARENH est, à ce stade prévu jusqu'en 2025

³ Cf. considérant n° 56 de l'avis du 20 octobre 2014 de l'Autorité de la Concurrence

⁴ Cf. considérants n° 54, 72 et 53 de l'avis du 20 octobre 2014 de l'Autorité de la Concurrence

⁵ Cf. Rapport 2012-2013 sur le fonctionnement des marchés de détail de la CRE publié en janvier 2014 : part nucléaire dans les TRV résidentiels théoriques 2013 construit par couverture des coûts comptables = 26,7 €/MWh (page 87), pour une part d'approvisionnement à 79,5% nucléaire (page 56), ce qui correspond à un coût comptable de 33,6 €/2013/MWh.